

Procès-verbal de la séance du vendredi 27 juin 2025

Convocation du Conseil Municipal le 23 juin 2025

Le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Alain JACQUET, Maire.

Étaient présents : M. Alain JACQUET, M. Christian DENIS, M. Alain TESSIER, M. André TRINQUART, M. Jacques BOIREAU, M. Claude SERVAIS, M. Laurent LHERITIER et Mme Françoise VAULIER.

Excusées : Mme Charlotte JACQUET-MARTIN, Mme Céline BIZERAY et Mme Lucie ORLIAC-BONNEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. André TRINQUART a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 mai 2025 qui est adopté à l'unanimité.

1. Avancement des travaux de l'église

Monsieur le Maire fait le point sur les dépenses engagées et ce qui reste à payer.

Il présente les différentes couleurs proposées pour la peinture de la porte de l'église, la couleur retenue est « Vert gris Passage de princes » de chez Malouinières

2. Différents travaux de chemins

Monsieur le maire informe le conseil que des travaux avec mini pelle dans le chemin des basses granges sont impossibles à manœuvrer et propose de réfléchir à d'autres solutions.

3. Recrutement pour surveillance de l'exposition 2025-25

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'accueil et la surveillance de l'exposition estivale du 26 juillet au 24 août 2025 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide la création à compter du 26 juillet au 24 août 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 4 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois allant du 24 juillet au 23 août 2025 inclus.

Il devra justifier de capacités relationnelles dans l'accueil du public.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

4. Recrutement pour l'entretien de la baignade 2025-26

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des sanitaires de la baignade, de l'aire naturelle de camping et de la plage du 10 juillet au 24 août 2025 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide la création à compter du 10 juillet au 24 août 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une période allant du 10 juillet au 24 août 2025 inclus.

Il devra justifier d'expérience dans le domaine de l'entretien ménager des locaux.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

5. Lancement des Schémas Directeurs d'Assainissement des eaux usées (études) manquants sur le territoire de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse
2025-27

Monsieur Le Maire,

Rappelle les points suivants :

- La réglementation impose aux communes disposant d'un système d'assainissement collectif de réaliser un diagnostic de leurs installations (schéma directeur), à minima tous les 10 ans.
- Cette étude doit permettre :
 - d'améliorer la connaissance du patrimoine par la mise à jour des plans des réseaux et la réalisation d'un état des lieux complet des ouvrages d'assainissement
 - d'établir un diagnostic du fonctionnement des réseaux eaux usées, afin d'en recenser les anomalies,
 - de prévoir l'évolution des structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs de la collectivité,
 - d'élaborer un programme chiffré de travaux à réaliser sur les réseaux existants.
- Un groupement de commandes est constitué et intègre les communes souhaitant engager cette étude.

La Communauté de Communes portera administrativement le dossier afin de lancer la consultation auprès de bureaux d'études spécialisés et effectuer le dépôt des demandes de subventions auprès des financeurs (Agence de l'Eau Loire Bretagne et Conseil Départemental de l'Indre).

Le reste à charge du coût des études sera remboursé à la communauté de communes par les collectivités concernées.

Informe

- De la nécessité réglementaire de réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées sur le territoire communal.

Précise que cette étude

- est d'une durée prévisionnelle de vingt-quatre (24) mois,
- est constituée des phases suivantes :
 - PHASE 1 : Pré-diagnostic
 - PHASE 2 : Campagnes de mesures
 - PHASE 3 : Investigations complémentaires
 - PHASE 4 : Élaboration d'un programme d'actions
 - PHASE 5 : Schéma Directeur et analyse du prix de l'eau
- a fait l'objet d'une estimation prévisionnelle
- est susceptible de faire l'objet d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de l'Indre
 - Agence de l'Eau Loire Bretagne : 50 %
 - Conseil Départemental de l'Indre : 25 % à 35 % (selon prix de l'assainissement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :



Approuve

- Le portage des dossiers par la Communauté de Communes et la constitution d'un groupement de commandes, afin d'engager les schémas directeurs manquants sur le territoire intercommunal, avec remboursement du reste à charge par les différentes collectivités concernées
- le programme des schémas directeurs,

Prend l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget,

Sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de l'Indre, au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer ces études,

Donne pouvoir à Monsieur Le Maire, d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers et pour retenir les bureaux d'études spécialisés pour ces opérations.

6. Campagne de recensement 2026

Monsieur le Maire informe de la prochaine campagne de recensement qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026 et lance un appel à candidature pour l'agent recenseur.

7. Questions diverses

- Fonds d'Action Rurale 2026 : Monsieur le Maire propose d'inscrire au FAR 2026 les travaux de rénovation d'un pan de la toiture de la longère et de murs le long de voies communales. Des devis seront demandés.

